

## PROCES VERBAL N° 2024/02

L'an deux mil vingt-quatre, le mardi vingt-six mars, le Conseil municipal de la Commune de BONNES, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur BEGUERIE Stéphane, Maire.

Date de la convocation : 09 mars 2024

Présents : Mesdames LALANCE Ghislaine, NYZAM Fabienne, GEORGES Claire, ADAMY Sandy, Messieurs CHATENET Fabrice, CHLASTA Patrick, AUTHIER Adrien, ROUSSILLON Nicolas, VALOIS Pierre

Absent : néant

Excusé : Monsieur DE GUILLEGON Olivier.

Monsieur CHLASTA Patrick a été désigné secrétaire de séance.

Lecture du compte rendu de la dernière séance.

**Communauté de Communes Lavalette Tude Dronne** : Après présentation des documents :

**Décision** : approbation du rapport CLEC du 22 février 2024 à l'unanimité des membres du conseil.

**Décision** : approbation du protocole d'effacement des AC Scolaires à l'unanimité des membres du conseil.

**Décision** : approbation du montant des attributions de compensation pour l'année 2024 à l'unanimité des membres du conseil.

**Définition des zones d'accélération des énergies renouvelables** : La préfecture a relancé la commune pour la définition des zones d'accélération des énergies renouvelables. Monsieur le Maire demande à chaque conseiller de réfléchir pour établir un plan des zones susceptibles de correspondre.

**ATD 16** : Monsieur le Maire propose au conseil municipal de souscrire à la mission optionnelle de l'ATD 16 à compter du 1<sup>er</sup> juin 2024 GEO16DICT module métier de gestion des réponses aux déclarations de travaux (DT/DICT) situés à proximité de réseaux ou canalisations.

**Décision** : Accord à l'unanimité du conseil pour souscrire à cette option.

### **Présentation du compte de gestion**

Monsieur le maire rappelle que le compte de gestion constitue la présentation des comptes du comptable à l'ordonnateur et que le conseil municipal ne peut valablement délibérer sur le compte administratif du maire sans disposer de l'état de situation de l'exercice clos dressé par le receveur municipal.

**Décision** : après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité de ses membres :

Approuve le compte de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2023 pour le budget communal et les budgets annexes Restaurant et Assainissement. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

### **Présentation des comptes administratifs :**

Sous la présidence de Monsieur Patrick CHLASTA, adjoint et conseiller le plus âgé, le Conseil Municipal examine le compte administratif du budget :

**communal 2023** qui s'établit ainsi :

#### *Fonctionnement*

Dépenses 300 036.98 €

Recettes 347 555.66 €

Excédent de clôture 47 518.68 €

#### *Investissement*

Dépenses 162 968.29 €

Recettes	31 275.24 €
Déficit de clôture :	131 693.05 €
Part affectée investissement (compte 001 ID) :	4 467.03 €
Excédent 2022 (compte 002 FR) :	219 372.19 €
1068 (excédent de fonctionnement capitalisé IR) :	0
Reste à réaliser dépenses :	5 689.00€
Reste à réaliser recettes :	0 €

**Assainissement 2023** qui s'établit ainsi :

*Fonctionnement*

Dépenses	22 052.19 €
Recettes	23 038.37 €
Excédent de clôture	986.18 €

*Investissement*

Dépenses	6 247.00 €
Recettes	8 145.00 €
Excédent de clôture :	1 898.00 €
Part affectée investissement 2022 (compte 001 IR) :	12 785.91 €
Excédent 2022 (compte 002 FR) :	4 079.26
Reste à réaliser :	0 €

**Restaurant 2023** qui s'établit ainsi :

*Fonctionnement*

Dépenses	415.22 €
Recettes	5 121.62 €
Excédent de clôture	4 706.40 €

*Investissement*

Dépenses	700.00 €
Recettes	700.00 €
Déficit de clôture :	0 €
Part affectée investissement 2022 (compte 001 ID) :	549.31
Excédent 2021 (compte 002 FR) :	4 706.78 €
Reste à réaliser dépenses :	0€
Reste à réaliser recettes :	0 €

**Décision** : Hors de la présence de Monsieur BEGUERIE Stéphane, Maire, le conseil municipal approuve à l'unanimité le compte administratif des différents budgets 2023.

**Affectation des résultats :**

Après l'approbation des comptes administratifs 2023, Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir se prononcer sur l'affectation des résultats.

**Décision** : Le conseil municipal délibère et décide à l'unanimité d'affecter les résultats de la manière suivante :

**Budget commune :**

Affectation en réserve au compte 1068 en investissement	132 915.02 €
Fonctionnement recette excédent reporté au compte 002 :	133 975.85 €
Investissement dépense solde d'exécution négatif reporté N-1 au compte 001 :	132 915.02 €
(Reste à réaliser dépense investissement : 5 689.00 €)	

**Budget assainissement :**

Affectation en réserve au compte 1068 en investissement :	0.00 €
Fonctionnement recette excédent reporté au compte 002 :	5 065.44 €
Investissement recette solde d'exécution positif reporté N-1 au compte 001 :	14 683.91 €

**Budget restaurant :**

Affectation en réserve au compte 1068 en investissement :	0 €
Fonctionnement recette excédent reporté au compte 002 :	9 413.18 €
Investissement dépense solde d'exécution négatif reporté N-1 au compte 001 :	549.31 €

**Vote des taux d'imposition 2024 :**

Monsieur le Maire expose qu'il s'agit, par cette décision, de fixer les taux à appliquer pour l'année 2024 sur chacune des taxes directes locales.

**Décision :** après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité de ses membres décide - de fixer les taux d'imposition en 2024 à :

- TFB : 41.88% ;
- TFPNB : 41.29 % ;
- THRS : 9.18%

*Monsieur* le Maire est autorisé à signer tous les documents nécessaires à cet effet.

**BUDGETS PRIMITIFS :****COMMUNE**

Il est demandé au conseil municipal de se prononcer sur le budget primitif 2024 présenté par Monsieur le Maire :

SECTION	DEPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT	475 378.00	475 378.00
INVESTISSEMENT	353 789.00 (dont 5689.00 report)	353 798.00

**Décision :** le conseil municipal à l'unanimité de ses membres approuve le budget primitif 2024 présenté.

**ASSAINISSEMENT**

Il est demandé au conseil municipal de se prononcer sur le budget primitif 2024 présenté par Monsieur le Maire :

SECTION	DEPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT	28 823.00	28 823.00
INVESTISSEMENT	23 658.00	23 658.00

**Décision :** le conseil municipal à l'unanimité de ses membres approuve le budget primitif 2024 présenté.

**RESTAURANT**

Il est demandé au conseil municipal de se prononcer sur le budget primitif 2024 RESTAURANT présenté par Monsieur le Maire :

SECTION	DEPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT	27 755.00	27 755.00
INVESTISSEMENT	1 250.00	1 250.00

Renouvellement des stores à prévoir.

Régler le problème de la Tourelle.

**Décision** : le conseil municipal à l'unanimité de ses membres approuve le budget primitif 2024 présenté.

**FDAC** : Monsieur le Maire expose au conseil que suite à la récupération de la compétence voirie communale auprès de la communauté de communes Lavalette Tude Dronne, pour cette année, la commune réalisera les travaux de voirie sans l'aide de la CdC.

La Communauté de Communes a proposé pour les années suivantes la possibilité de passer en maîtrise d'œuvre déléguée et chaque conseil municipal doit se prononcer.

Monsieur le Maire propose au conseil de reprendre la gestion de la voirie en direct comme cela se faisait autrefois, compte tenu d'entreprises locales dont les prix sont compétitifs si on les compare aux marchés passés par la Communauté de Communes

**Décision** : Après en avoir délibéré, le conseil à l'unanimité de ses membres :

Approuve et décide que les travaux de voirie communale seront désormais gérés par la commune à partir de 2024.

Décide de lancer un programme d'investissement sur la voirie communale d'environ 18 000 euros HTVA, inscrit au budget 2024, compte tenu de dégradations importantes dues aux intempéries de l'hiver.

Sollicite auprès de Monsieur le Président du Département l'aide FDAC maximale de 4 650 euros pour la période de trois années.

Approuve le plan de financement et échéancier suivant :

Montant des travaux suivant devis	16 524.40 € HTVA
FDAC sollicitée	4 650.00 €
Autofinancement commune	11 874.00 €

Echéancier : début des travaux Juin 2024.

Autorise, Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à cette affaire.

**Projet épicerie solidaire** : se renseigner et étudier les projets déjà en cours ou aboutis sur les autres communes.

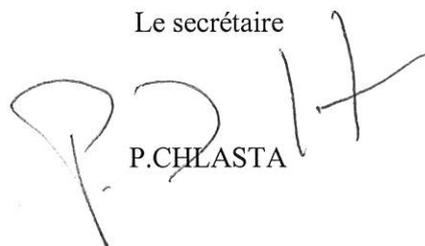
Séance levée 20h10

Le Maire



S.BEGUERIE

Le secrétaire



P.CHLASTA

: